

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 décembre 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LA RÉOLUTION ADOPTÉE À LA RÉUNION TENUE À TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Hier soir, à Toronto, des milliers de Canadiens inquiets, y compris des représentants de tous les partis politiques, se sont réunis à la place Nathan Phillips pour témoigner leur inquiétude et leur appui aux citoyens de la Pologne au moyen de la résolution suivante:

Nous, Canadiens d'origine polonaise, nous inquiétons vivement des événements qui se passent actuellement en Pologne et demandons instamment au gouvernement du Canada, signataire des accords d'Helsinki, de prendre les mesures suivantes:

1. Insister pour que l'état de siège cesse immédiatement et que tous les dirigeants de Solidarité soient remis en liberté.
2. Insister pour que le droit des travailleurs de se constituer en syndicats libres soit rétabli.
3. Déclarer publiquement qu'aucune intervention de tierces parties dans les affaires intérieures de la Pologne ne sera tolérée.
4. Fournir à la Pologne, pour être distribuée par des organismes non gouvernementaux, une aide économique importante sous forme d'aliments, de fournitures médicales, d'instruments aratoires et de provendes, de façon que les Polonais survivent à l'hiver qui vient.

Nous espérons que le gouvernement du Canada, en tant que médiateur international, saura faire entendre sa voix et que les difficultés avec lesquelles la Pologne est aux prises se régleront de façon juste et durable.

Je propose donc, avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre exprime son inquiétude en appuyant la résolution présentée hier soir par le Canadian Polish Congress et approuvée par les milliers de Canadiens présents.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion du très honorable député. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Clark: Madame le Président, je voudrais parler très brièvement de la question, comme, j'en suis persuadé, le

député d'Oshawa à titre de comotionnaire et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) voudront le faire, à seule fin de souligner la grave inquiétude que ressentent les Canadiens d'un bout à l'autre du Canada au sujet de la situation en Pologne et pour insister notamment sur le fait que la Chambre et notre parti jugent indispensable que les droits et libertés que les Polonais ont acquis si récemment soient préservés et exempts de toute intervention de l'Union soviétique ou de forces extérieures.

Voilà pourquoi nous avons présenté cette motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Je suis certes satisfait qu'elle ait obtenu le consentement unanime de la Chambre. Je suis heureux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le gouvernement canadien se sentent soutenus dans les initiatives qu'ils pourront prendre, forts non seulement de l'appui des milliers de Canadiens qui se sont réunis hier soir à Toronto, mais également de l'appui unanime de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, en tant que comotionnaire, c'est avec empressement que je prends la parole pour appuyer le but de la motion et les idées qui la justifient. Je pense que les habitants du monde entier, à compter d'août 1980, ont été impressionnés, puis ravis par le mouvement courageux du peuple polonais en marche sur la voie difficile devant déboucher sur l'instauration d'une société libre en Pologne, et qu'ils sont entièrement acquis à ce mouvement. A mon avis, nous avons été témoins, depuis un an, du plus remarquable mouvement de masse depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous avons vu un peuple lutter contre des forces supérieures pour déterminer lui-même ses conditions de vie au lieu de se les laisser dicter par un géant étranger. Ces derniers jours, nous avons vu ce courage, cette détermination et cet amour de la liberté mis en péril. Mes collègues et moi-même appuyons vigoureusement le principe et le détail de cette motion.

En conclusion, je suis convaincu de parler non seulement au nom des Canadiens d'origine polonaise, mais au nom de tous les Canadiens d'un océan à l'autre en offrant mes meilleurs vœux au peuple polonais dans ce moment de triomphe.

Des voix: Bravo!

● (1410)

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'ai reçu une copie de cette motion juste après mon arrivée à la Chambre. J'ai accepté qu'on la débâte pour nous permettre de réfléchir quelques instants à cette situation qui est très grave.